

6. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION

TABLE DES MATIÈRES

1	SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS FINALES.....	3
1.1	Avant-propos	3
1.2	Recommandations relatives à la situation projetée provisoire (chantier)	4
1.2.1	Urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine et paysage	5
1.2.1.1	<i>Recommandations générales</i>	5
1.2.1.2	<i>Recommandations particulières</i>	5
1.2.2	Mobilité	6
1.2.2.1	<i>Recommandations générales</i>	6
1.2.2.2	<i>Recommandations particulières</i>	6
1.2.3	Flore & faune	9
1.2.3.1	<i>Recommandations générales</i>	9
1.2.3.2	<i>Recommandations particulières</i>	10
1.2.4	Domaines social et économique.....	11
1.2.4.1	<i>Recommandation générale</i>	11
1.2.4.2	<i>Recommandation particulière</i>	11
1.2.5	Energie	11
1.2.6	Sol et eaux.....	12
1.2.6.1	<i>Recommandations générales</i>	12
1.2.6.2	<i>Recommandations particulières</i>	12
1.2.7	Environnement sonore et vibratoire.....	13
1.2.7.1	<i>Recommandations générales</i>	13
1.2.7.2	<i>Recommandations particulières</i>	14
1.2.8	Qualité de l'air	15
1.2.8.1	<i>Recommandations générales</i>	15
1.2.8.2	<i>Recommandation particulière</i>	16
1.2.9	Être humain	17
1.2.9.1	<i>Recommandations générales</i>	17
1.2.9.2	<i>Recommandations particulières</i>	17
1.2.10	Déchets.....	18
1.2.10.1	<i>Recommandations générales</i>	18
1.2.10.2	<i>Recommandations particulières</i>	18
1.3	Recommandations relatives à la situation projetée définitive.....	19
1.3.1	Urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine et paysage	19
1.3.1.1	<i>Recommandation générale</i>	19

1.3.1.2	<i>Recommandations particulières</i>	19
1.3.2	Mobilité	21
1.3.2.1	<i>Recommandations générales</i>	21
1.3.2.2	<i>Recommandations particulières</i>	21
1.3.3	Flore & faune	25
1.3.3.1	<i>Recommandations générales</i>	25
1.3.3.2	<i>Recommandations particulières</i>	26
1.3.4	Domaines social et économique	27
1.3.5	Energie	27
1.3.5.1	<i>Recommandations générales</i>	27
1.3.5.2	<i>Recommandations particulières</i>	28
1.3.6	Sol et eaux	29
1.3.6.1	<i>Recommandations générales</i>	29
1.3.6.2	<i>Recommandations particulières</i>	29
1.3.7	Environnement sonore et vibratoire	31
1.3.7.1	<i>Recommandations générales</i>	31
1.3.7.2	<i>Recommandations particulières</i>	31
1.3.8	Qualité de l'air	32
1.3.8.1	<i>Recommandations générales</i>	32
1.3.8.2	<i>Recommandations particulières</i>	33
1.3.9	Microclimat	35
1.3.9.1	<i>Recommandations générales</i>	35
1.3.9.2	<i>Recommandations particulières</i>	35
1.3.10	Etre humain	36
1.3.10.1	<i>Recommandations générales</i>	36
1.3.10.2	<i>Recommandations particulières</i>	36
1.3.11	Déchets	37
1.3.11.1	<i>Recommandations générales</i>	37
1.3.11.2	<i>Recommandations particulières</i>	37
2	CONCLUSION	39
2.1	Description succincte du projet	39
2.2	Conformité du projet aux plans et règlements en vigueur	40
2.3	Incidences et recommandations relatives à la mise en œuvre du projet et de son chantier et/ou de ses Alternatives / Variantes	40
2.3.1	Projet, alternatives et variantes	40
2.3.2	Chantier (hormis le parking provisoire prévu dans le cadre du projet)	42

1 SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS FINALES

1.1 Avant-propos

Les recommandations reprises ci-dessous correspondent aux **recommandations finales** du chargé d'étude sur le projet, **après passage par le filtre des interactions et de l'analyse intersectorielle des différentes alternatives/variantes.**

Vu le **choix de la variante du chantier sans le parking provisoire** tel que prévu dans la **zone boisée** appartenant au site de la RTBF, ni dans aucun autre endroit situé dans les zones boisées des sites de la RTBF et de la VRT → Il n'y aura **aucune recommandation portant sur le parking provisoire** en question.

Si des recommandations sont formulées, à propos de la zone du parking provisoire, elles porteront sur la situation actuelle et son amélioration éventuelle dans l'optique d'un aménagement et d'un développement durable de la zone boisée dans sa globalité.

Les recommandations reprises ci-après peuvent concerner les **intervenants** suivants :

- Demandeur = RTBF (en ce compris ses conseillers techniques et architecturaux) ;
- VRT (voisin du Demandeur et propriétaire d'une partie de la zone boisée qui, pour rappel, forme une entité) ;
- Région = Administrations Régionales, et plus particulièrement Bruxelles Mobilité, Bruxelles Urbanisme et Patrimoine ainsi que Bruxelles Environnement ;
- Commune = Administration Communale de Schaerbeek et, le cas échéant, d'Evere ;
- Sociétés STIB et De Lijn ;
- Etc.

Les recommandations sont présentées selon **deux horizons temporels** :

1. **Situation projetée provisoire – chantier** : Les recommandations relatives à l'organisation du chantier (emprise du seul futur bâtiment de la RTBF)¹ et au fonctionnement de la RTBF au cours de cette période ;
2. **Situation projetée définitive** : Les recommandations relatives au futur bâtiment et à son exploitation par la RTBF,

Les **recommandations** ont également été **subdivisées selon leur niveau de détail** en :

- Des **recommandations générales** : bonnes pratiques, normes, règlements et législations en vigueur, etc. ;
- Des **recommandations particulières**, à savoir celles spécifiques soit au chantier, soit au futur bâtiment de la RTBF.

¹ Ici, les recommandations relatives au parking provisoire ne sont pas reprises.

Enfin, les recommandations seront classées par **niveau de priorité**. Le niveau de priorité ne concerne que les recommandations particulières :

- **Pour le chantier :**

- **Priorité 1** ; soit les recommandations qui doivent être mises en œuvre avant le démarrage du chantier ;
- **Priorité 2** : soit les recommandations qui doivent être mises en œuvre en cours de chantier (en fonction de son phasage non connu à ce stade)

- **Pour le projet :**

- **Priorité 1** ; soit les recommandations qui doivent être réalisées sur les plans architecturaux et techniques dans le cas de figure où le Demandeur amenderait son projet pour répondre aux recommandations de la présente étude d'incidences (en tout ou en partie) ;
- **Priorité 2** :
 - **Priorité 2a** : Recommandations à mettre en œuvre avant l'exploitation du nouveau bâtiment
 - **Priorité 2b** : Recommandations à mettre en œuvre en cours d'exploitation. Le délai de mis en œuvre est variable selon les thématiques et le type de recommandations.

1.2 **Recommandations relatives à la situation projetée provisoire (chantier)**

Pour rappel, il s'agit des recommandations relatives à l'**organisation du chantier** (emprise du seul futur bâtiment de la RTBF) et au **fonctionnement de la RTBF** au cours de cette période, au sein du bâtiment existant actuellement et en tenant compte des démolitions des bâtiments U et V (dont le permis a été octroyé et le chantier a démarré).

En recommandation préliminaire, pour l'**ensemble des thématiques environnementales**, il faudra désigner une **personne responsable** qui **coordonnera les différents chantiers en cours en même temps dans la zone Reyers** (périmètre du PAD, à titre d'exemple). En effet, l'absence de coordination à ce niveau pourrait générer des nuisances cumulées non négligeables. Cette personne pourrait être un **représentant de la RTBF/VRT** qui s'organiserait avec les autres responsables des chantiers. Ce responsable veillerait à ce que la concomitance de plusieurs chantiers, d'ampleurs différentes, se déroule dans les meilleures conditions possibles. Ce responsable aurait aussi un rôle de communication (ombudsman) vis-à-vis des riverains et de toutes autres personnes qui souhaiteraient obtenir des éléments d'informations sur les chantiers en cours. Il serait notamment en charge de diffuser des toutes-boîtes en cas, par exemple, de dérogation aux horaires légaux, à des transports exceptionnels, etc.

1.2.1 Urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine et paysage

1.2.1.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Vis-à-vis du voisinage → chantier	Afin de limiter l'impact paysager du projet vis-à-vis du voisinage (dû notamment, au stockage de matériaux, aux baraques de chantier, etc.), il est proposé de mettre un habillage sur les clôtures/palissades de chantier.	Demandeur
	Lors des travaux de nivellement, il faudra veiller à ne pas impacter l'Enclos des Fusillés. Il en découle que celui-ci soit protégé.	Demandeur

1.2.1.2 Recommandations particulières

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Patrimoine archéologique → chantier	Garder à l'esprit la probabilité de retrouver des vestiges archéologiques à proximité du périmètre d'intervention. Il conviendra de contacter les administrations concernées.	2	Demandeur/ Direction du Patrimoine culturel – BUP/ Schaerbeek
Patrimoine mobilier : œuvres d'art → fonctionnement de la RTBF & chantier	Contactez et sollicitez l'avis de la Fédération Wallonie Bruxelles au sujet des 17 œuvres d'art prêtées par cette Fédération.	1	Demandeur/ Fédération Wallonie Bruxelles
	Des discussions à entreprendre entre la RTBF et la VRT au sujet des 10 œuvres d'art recensés dans les bâtiments actuels.	1	Demandeur/ VRT

1.2.2 Mobilité

1.2.2.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Politique de déplacement d'entreprise	Mettre en place des mesures favorisant un report modal de la voiture et la moto vers la marche, le vélo, les transports en commun et le covoiturage afin d'atteindre, à l'horizon 2020, le report modal potentiel, relatif aux déplacements domicile-travail des membres du personnel et identifié dans le cadre de la présente étude. Ces mesures consisteront notamment en la mise en place d'une politique de gestion du stationnement, le soutien de la pratique du covoiturage, la limitation du recours des membres du personnel à leur véhicule personnel dans le cadre de leurs déplacements professionnels et la proposition d'une indemnité cyclable d'un montant égal à celui fixé chaque année par l'administration fiscale.	Demandeur

1.2.2.2 Recommandations particulières

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Accès au chantier des véhicules de chantier	Aménager, au niveau de l'accès à la zone de chantier du futur bâtiment prévu rue Colonel Bourg, 5 espaces d'attente et 2 espaces de stationnement pour poids lourds de chantier. Organiser l'arrivée des véhicules de chantier afin de ne jamais excéder les capacités recommandées ci-avant.	1	Demandeur
Accès au chantier des véhicules des services d'intervention	Garantir l'accès des véhicules des services de secours au chantier par la pose d'une signalisation appropriée ainsi que par un contrôle régulier du stationnement illégal au droit de l'accès prévu rue Colonel Bourg.	1 et 2	Demandeur/ Zone de Police Schaerbeek - St-Josse - Evere
Accès au chantier du personnel de chantier	Promouvoir l'usage des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle auprès du personnel affectés au chantier. Si l'organisation du chantier le permet, minimiser la distance séparant la zone d'installation de chantier des pôles multimodaux de transport en commun Diamant et/ou Meiser en prévoyant des accès piétons au plus proche de ces derniers.	1	Demandeur

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Stationnement des véhicules du personnel de chantier	Aménager au sein de la zone de chantier des espaces permettant d'accueillir l'ensemble de la demande en stationnement induites par le personnel de chantier (motos, voitures et camionnettes).	1	Demandeur
Accès aux fonctions présentes au sein de l'aire d'étude durant le chantier	Doter les croisements entre l'accès à la zone de chantier prévu rue Colonel Bourg et les cheminements piétons ou cyclistes existants d'aménagements ad hoc (marquages au sol et/ou signalisation additionnelle), permettant d'attirer l'attention des conducteurs et des usagers des modes doux sur l'existence de points de conflits.	1	Demandeur
	Aménager un cheminement piéton sécurisé, d'une largeur de minimum 2 mètres, entre la rue Colonel Bourg et l'enclos des Fusillés d'une part et entre la rue Colonel Bourg et la crèche implantée sur le site d'autre part.	1	Demandeur
Capacité de stationnement pour vélo	Augmenter, dès la délivrance du permis d'environnement, la capacité de stationnement pour vélo à destination des membres du personnel existante sur le site de 30 places, couvertes et sécurisées, afin de porter la capacité totale de stationnement à 143 places.	1	Demandeur
	À dater de la délivrance du permis, augmenter, chaque année, la capacité de stationnement pour vélo à destination des membres du personnel afin d'atteindre une capacité de 176 emplacements couverts et sécurisés avant le déménagement des activités de la RTBF au sein du futur bâtiment.	2	Demandeur
Accès au site depuis ses abords	Rendre accessibles aux PMR, à l'aide de dispositifs de chantier provisoires, les cheminements piétons entre les accès au site accessibles aux PMR et l'entrée principale du bâtiment existant.	1	Demandeur
	Rendre accessible aux PMR ainsi qu'aux cyclistes, à l'aide de dispositifs provisoires, l'accès existant boulevard Reyers (sous réserve d'un accord avec la VRT)	2	Demandeur/VRT (co-propriétaires)
Accès au site depuis les pôles multimodaux de transport en commun	Renforcer l'accessibilité du site depuis les pôles multimodaux Meiser et Diamant par l'amélioration des cheminements piétons et des itinéraires cyclables entre ces pôles et les accès du site.	1	Bruxelles Mobilité
Stationnement des membres du personnel	Poursuivre l'implémentation d'une politique de gestion du stationnement afin de diminuer, avant le début du chantier, a minima de 84 voitures et 4 motos la demande en stationnement des membres du personnel à la période de la journée la plus chargée (13 heures). Les différentes formes de politique de gestion du stationnement pouvant être développée par la RTBF sont évoquées en annexe du chapitre Mobilité.	1	Demandeur

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
	<p>Mettre à disposition 239 places² de stationnement pour voitures à l'usage du personnel de la RTBF. Cette capacité pourra être localisée soit sur le site de la VRT, soit en dehors de l'ilot Reyers dans un périmètre d'un kilomètre (environ 10 minutes à pied) autour de l'accès principal du bâtiment existant.</p> <p>Organiser les places de stationnement réservées aux PMR, devant être créées selon le RRU du fait de la mise à disposition d'une capacité de stationnement supplémentaire en situation projetée transitoire, à proximité de l'accès principal au bâtiment existant de la RTBF.</p> <p>Dérogation à solliciter par le Demandeur auprès de la Région de Bruxelles-Capitale concernant la localisation des places de stationnement PMR</p>	1	Demandeur/ VRT/Tiers
		1	Demandeur
Gestion de la capacité de stationnement sur le site	Créer 4 places de stationnement supplémentaires pour moto sur le site au sein de 1 place de stationnement pour voiture.	1	Demandeur
Gestion de la capacité de stationnement aux abords du site	Permettre le stationnement du public des émissions de la RTBF organisées en soirée au sein du parking du site, afin de réduire la pression de stationnement dans les quartiers avoisinants et d'exploiter les réserves de capacité identifiées à partir de 17h.	2	Demandeur
Gestion de la capacité de stationnement aux abords du site	Réglementer l'usage des emplacements de stationnement non réservés existants avenue Geogin.	1	Commune de Schaerbeek/ Bruxelles Mobilité
Accès au site des visiteurs	Transformer les 4 places de stationnement réservées aux visiteurs, situées au niveau de l'accès existant rue Colonel Bourg, en zone de stationnement de courte durée destinée aux visiteurs automobilistes de la RTBF, aux cars et aux taxis.	2	Demandeur

2 Cette recommandation est formulée compte tenu du maintien sur le site d'une capacité de 263 places à proximité du bâtiment existant (dont 253 places pour voiture et 10 places pour moto). En cas de diminution de celle-ci pour quelque raison que ce soit, la capacité minimale du parking provisoire devra être augmentée en conséquent.

1.2.3 Flore & faune

1.2.3.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Espèces exotiques invasives	Eradiquer les espèces exotiques invasives présentes au sein des zones d'intervention dès les premières phases de chantier (voir chapitre « Faune & Flore » – figure 8 (renouée du Japon et arbre à papillons).	Demandeur
	Rassembler les déchets de plantes invasives pour les sécher sur place puis les exporter vers un centre de traitement de déchets (limiter les déplacements de fragments d'espèces invasives).	Demandeur
	Nettoyer les outils utilisés pour enlever les fragments d'espèces invasives.	Demandeur
Protection des arbres	Prévoir un périmètre de protection des arbres les plus vulnérables (par clôture ou grillage à l'aplomb de la couronne) et ce notamment au niveau des arbres en bordure de l'enclos des Fusillés.	Demandeur
	Interdire toute circulation et ne pas entreposer de matériaux ou déchets au pied des arbres.	Demandeur
	Procéder, si nécessaire, à un élagage par une main d'œuvre spécialisée afin de supprimer les branches gênantes (en évitant toutefois toute coupe ou élagage drastique).	Demandeur
	Préserver les arbres des poussières (par exemple, par arrosage par temps sec et par vent moyen à fort).	Demandeur
	Ne pas modifier le relief du sol sous la couronne de l'arbre et veiller à ne pas couper les racines.	Demandeur
	Limiter autant que possible les modifications des conditions environnementales (condition hydrique et de nature du sol, exposition aux vents et au soleil, etc.).	Demandeur
Eclairage	Arroser les arbres s'ils risquent de souffrir de la sécheresse.	Demandeur
	Limiter l'éclairage aux seules zones d'intervention du chantier. En aucun cas, l'éclairage ne pourra être directement dirigé vers les zones boisées et espaces verts voisins non concernés par le projet. Le cas échéant, mettre en place des clôtures ou palissades opaques.	Demandeur

1.2.3.2 *Recommandations particulières*

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Protection de la faune	Ne pas mettre en œuvre le parking provisoire, afin de conserver un habitat boisé pour la faune protégée dont notamment deux espèces d'intérêt régional (fouine et lérot) (respect de l'article 68 de l'ordonnance relative à la nature).	1	Demandeur
Abattage des arbres	Compléter la liste des arbres à abattre, avec les arbres présents au sein de la zone d'implantation du bâtiment qui n'y figurent pas.	1	Demandeur
	Débuter les travaux d'abattage des arbres en septembre (période la moins défavorable pour la faune). Le cas échéant, les abattages pourront se poursuivre au-delà de cette période.	2	
Terriers de renards	En cas de présence de terriers de renards au niveau de la zone boisée, située au sud de l'Enclos des Fusillés, réaliser un recensement des terriers et introduire un dossier de dérogation à l'article 68 de l'Ordonnance nature.	1	Demandeur
	Le cas échéant, condamner les terriers de renards préalablement au chantier et en dehors de la période de reproduction du renard (c.-à-d. en dehors de la période comprise entre mi-janvier et fin juin).	1	
Protection du frêne repris à l'inventaire scientifique (19/09/2006) et sur la liste de sauvegarde (29/03/2007)	S'assurer qu'aucune racine d'ancrage ne soit amputée lors du chantier afin de garantir sa survie et sa stabilité à long terme et lors d'événements extrêmes (tempêtes).	1 et 2	Demandeur
	S'assurer que les éventuelles coupes au niveau des racines soient réalisées proprement et dans les règles de l'art afin de permettre une cicatrisation saine des racines sectionnées.	2	Demandeur
	Préalablement au chantier effectuer une taille douce de l'arbre (précisons que conformément au code rural, les tailles éventuellement nécessaires des arbres des propriétés voisines ne peuvent être faites sans l'accord préalable des propriétaires).	1	Demandeur/ Propriétaire de l'arbre
	Afin de respecter les recommandations émises ci-avant, faire appel à un arboriste spécialisé, certifié ETW, qui dispose d'une expertise en la matière.	1 et 2	Demandeur

1.2.4 Domaines social et économique

1.2.4.1 Recommandation générale

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation	Intervenant
Cadre de vie des riverains et poursuite des activités/équipements de la rue Colonel Bourg	Un responsable de chantier devra être clairement identifié et facilement joignable par le public en cas de nécessité (au niveau des entreprises en charge des travaux, au niveau du Demandeur et au niveau communal).	Demandeur/ Commune de Schaerbeek

1.2.4.2 Recommandation particulière

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation	Priorité(s)	Intervenant
Cadre de vie des riverains et poursuite des activités/équipements de la rue Colonel Bourg → chantier	<p>Mettre en place une bonne communication et une information pro-active durant l'ensemble des phases du chantier. L'objectif est d'avertir, par exemple, les entreprises présentes des phases bruyantes. L'objectif est également de permettre la poursuite des activités des entreprises voisines. Outre les immeubles de logements sont recensés les équipements et entreprises suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Crèche Berger, n°54 rue Colonel Bourg ; - Seigneurie « Senior's Flatel », n°78; - REC'N ROLL sprl, studios d'enregistrement, n°92 ; - Audimat, studio audiovisuel, n°104. <p>Des échanges par mails, des courriers toutes-boîtes un affichage du planning sur les palissades de chantier, ou encore la mise en place d'un service d'informations aux riverains sont des possibilités</p>	1 et 2	Demandeur

1.2.5 Energie

Aucune recommandation générale ou particulière n'a été formulée, pour cette thématique, au niveau du chantier.

1.2.6 Sol et eaux

1.2.6.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Risques de contamination	Ravitaillement via station-service existante. Si pas possible, stockage temporaire additionnel de carburant à proximité directe du chantier et ravitaillement effectué sur une zone étanche avec récupération des écoulements.	Demandeur
Stabilité / compaction du sol	Diversification des plates-formes de travail ainsi que des voies d'accès, dans la mesure des possibilités techniques.	Demandeur
Stockage des équipements et matériaux	Mise à disposition d'une ou plusieurs plateformes d'une étendue suffisante et routes d'accès entre les plateformes.	Demandeur

1.2.6.2 Recommandations particulières

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Travaux de terrassement	Prévoir le suivi de tous les travaux d'excavation par un expert sol agréé qui contrôlera la qualité des matériaux extraits afin de déterminer le devenir de ces terres. Respect des préconisations mentionnées dans le rapport « Technisch Verslag » ou « AGW 14-06-2001 ».	2	Demandeur/ Expert sol agréé
Excavation	Suivi de tous les travaux d'excavation par un expert sol agréé qui contrôlera la qualité des matériaux extraits afin de déterminer le devenir de ces terres.	2	Expert sol agréé
Travaux de terrassement du Media Park	Coordination spécifique entre la RTBF, la VRT, la Région de Bruxelles-Capitale et la Société d'Aménagement Urbain (SAU) pour la gestion des volumes de remblais/déblais du site dans le contexte du projet MediaPark.	2	Demandeur/ VRT/ SAU
Gestion des eaux de surface	Canaliser les eaux de ruissellement depuis les toitures stockantes pour favoriser leur écoulement vers un point bas (noues du côté ouest bâtiment). Création de fossés drainants connectés entre les différents niveaux terrassés qui aboutiraient au final dans un petit bassin tampon temporaire, lui-même connecté au réseau d'égouttage existant. Récupération des eaux pluviales accumulées dans le bassin tampon provisoire pour les besoins du chantier : nettoyage des roues, engins, etc.	1 et 2	Demandeur

1.2.7 Environnement sonore et vibratoire

1.2.7.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Protections acoustiques	Utilisation de palissades de limites de chantier, de baraques de chantier comme écrans acoustiques provisoires sauf exception, du fait notamment de construction en limite de mitoyenneté.	Demandeur
	Les activités bruyantes sont réalisées dans des lieux adaptés assurant autant que possible le confinement des sources de bruit.	
Planification du chantier	Respecter les horaires de chantier fixe du lundi au vendredi, de 7h à 19h (période A), et prévenir préalablement aux phases bruyantes l'ensemble des riverains pouvant être incommodés.	Demandeur
	Eviter les activités de chantier en dehors de la période de jour ainsi que les dimanches et jours fériés	
	Les horaires de travail doivent être concentrés sur les heures les moins sensibles.	
	Ne laisser le moteur des camions, engins de chantier, ... allumés qu'en cas de nécessité.	
Machines / équipements utilisés	Utiliser des machines, engins et équipements respectant un niveau de puissance acoustique déterminé selon l'état le plus récent de la technique (meilleure technologie actuellement disponible, respect des directives CEE...).	Demandeur
	Recours si possible à des engins électriques plutôt qu'à des engins de combustion.	

1.2.7.2 Recommandations particulières

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Ecrans anti-bruit	Maintenir l'écran antibruit projeté sur la mitoyenneté à une hauteur de 3 mètres pendant la phase de chantier du site de la RTBF (exception pour les constructions en limite de mitoyenneté).	1 et 2	Demandeur
	Mettre en place des écrans acoustiques amovibles autour des procédés les plus bruyants en cas de nécessité.	1 et 2	
Monitoring du bruit	Maintenir le monitoring de bruit pendant les phases critiques du chantier afin de pouvoir vérifier si les valeurs seuils sont respectées. Ce monitoring permettra au besoin d'ajuster les mesures à prendre : si les seuils d'alerte sont dépassés ou en cas de plaintes, des mesures complémentaires pourront être prises en concertation avec les riverains.	1 et 2	Demandeur
Monitoring des vibrations	Ne plus imposer la prolongation du monitoring des vibrations pendant les phases de chantier.	1 et 2	Demandeur

1.2.8 Qualité de l'air

1.2.8.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Emissions diffuses de poussières	Humidifier les matériaux lors des découpes produisant de la poussière (brique, bloc, panneaux, etc.).	Demandeur
	Séparer les opérations qui produisent de la poussière des autres.	
	Recueillir les poussières de ponçage par aspiration.	
	Éviter l'utilisation du balai (aspirateurs ou balayeuses pour éviter l'envol des poussières).	
	Découper ou cisailer les matériaux pouvant l'être (ciseaux, lames) plutôt que d'employer une scie.	
	Utiliser des scies tournantes avec une vitesse de rotation la plus lente possible.	
	Utiliser des machines (machines de découpe, des concasseurs, etc.) possédant un système d'aspiration de poussières.	
	Vérifier régulièrement les installations d'aspiration de poussières pour éviter des fuites au niveau des filtres, stockage, tuyaux, etc.	
	Protéger du vent les matériaux produisant des poussières (sable, ciment, etc.).	
	Bâcher les camions qui transportent des terres ou des matériaux poussiéreux.	
	Pour les bennes mises en place pour le tri des déchets et autres conteneurs : installer de filets de protection pour éviter l'envol et la propagation de déchets	
	Humidifier les sols et les routes d'accès par temps sec.	
	Prévoir une aire de lavage pour les roues des camions à la sortie des sites avec entretien (bacs de décantation et reprises des sédiments dans les bennes à déchets).	
Nettoyer les voiries à la sortie du chantier, les abords du chantier et les zones de travail.		

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
issions de gaz de combustion	Interdire toute incinération de déchets à l'air libre sur les chantiers.	Demandeur
	Prescrire des techniques et produits (peintures avec peu ou sans COV, huiles, colles sans solvants, etc.) plus respectueux de l'environnement, tout en gardant la qualité souhaitée.	
	Informier et sensibiliser les différents corps de métiers à la problématique environnementale et aux dispositions prises sur chantier.	

1.2.8.2 *Recommandation particulière*

Aucune recommandation particulière n'a été formulée au niveau de cette thématique.

1.2.9 Être humain

1.2.9.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Information relative à l'organisation du chantier	Réaliser un affichage des coordonnées du responsable de chantier et du gestionnaire du site ainsi que les numéros des services d'urgence.	Demandeur/ entrepreneur(s)
Accès des services d'urgence	Réaliser un plan d'accessibilité à l'attention des services d'intervention d'urgence et le communiquer aux services concernés.	
Cadre de vie des riverains et poursuite des activités/équipements de la rue Colonel Bourg	Cf. chapitre « Domaines social et économique » ci-avant.	

1.2.9.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Accès chantier par l'enclos des Fusillés	Réaliser un cheminement sécurisé marqué au sol et d'une largeur praticable minimale de 2m. Apposer une signalisation de police (A21 et A23) afin de bien indiquer aux chauffeurs de poids-lourds la présence de piétons/PMR/enfants (proximité de la crèche de la RTBF) et de cyclistes rue Colonel Bourg, à hauteur du carrefour qu'elle forme avec l'accès à l'enclos des « Fusillés ».	1	Demandeur/ Entrepreneur(s)

1.2.10 Déchets

1.2.10.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Tri et stockage des déchets de chantier	Prévoir une aire de stockage des matériaux et une aire de tri et de stockage des déchets.	Demandeur
	Mettre en place un plan de gestion des déchets de chantier (tri sur chantier) pour gérer le recyclage des déchets et les valoriser efficacement, conformément à la législation.	Demandeur
	Séparer un maximum de fractions (selon l'espace disponible pour l'installation de différents conteneurs) afin d'en faciliter le recyclage.	Demandeur
	Veiller à effectuer une séparation entre déchets dangereux et non dangereux.	Demandeur
Gestion de chantier	Evacuer et traiter les déchets en conformité avec la législation en vigueur. Evaluer les quantités de déchets produits afin de minimiser les nuisances.	Demandeur
	Réaliser un démontage sélectif pour atteindre un niveau maximal de recyclage et une élimination respectueuse de l'environnement.	Demandeur
	Envisager une utilisation de matériaux écologiques du point de vue déchets et du point de vue environnemental.	Demandeur
	Envisager une utilisation de matériaux recyclés (utilisation des débris issus de la démolition des voiries / parkings pour les nouveaux aménagements) et recyclables.	Demandeur
	Interdire toute incinération de déchets de chantier ou de matériaux combustibles sur le chantier.	Demandeur
Déchets dangereux	Minimiser le recours à des produits dangereux.	Demandeur
	Evacuer et traiter les terres polluées en conformité avec la législation en vigueur et en fonction de leur qualité.	Demandeur
Propreté publique	Garantir la propreté des abords de l'aire de chantier et de l'espace public durant la phase de chantier.	Demandeur

1.2.10.2 Recommandations particulières

Aucune recommandation particulière n'a été formulée au niveau de cette thématique.

1.3 Recommandations relatives à la situation projetée définitive

Pour rappel, il s'agit des recommandations relatives au **futur bâtiment** et à **son exploitation** par la RTBF.

1.3.1 Urbanisme, aménagement du territoire, patrimoine et paysage

1.3.1.1 *Recommandation générale*

Sans objet.

1.3.1.2 *Recommandations particulières*

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Activation du Rez-de-chaussée (gestion de la terrasse du café) → fonctionnement de la RTBF	<p>Limitier l'emprise de la terrasse du café (nord-ouest du futur siège) puisque la distance entre les bâtiments actuels et le siège de la RTBF oscillera entre 6,6 m et 11,1 m. L'objectif est d'assurer l'accessibilité des modes doux à l'entrée principale et au parking vélo (circulation le long des façades ouest et nord). Ce principe est également utile pour l'accès des véhicules de secours et d'urgence.</p> <p><u>Nb</u> : la terrasse devrait être pleinement utilisée lorsque la démolition complète des bâtiments existants de la RTBF sera opérée (en lien avec le projet « MediaPark »).</p>	2a	Demandeur/ Futur gestionnaire du café
Traitement du mur mitoyen du bâtiment annexe et de sa toiture	Préciser le traitement que l'on accorde au mur de la façade sud du bâtiment annexe qui est implanté sur la limite mitoyenne. Cela concerne l'arrière des immeubles n°90 à 38-40 de la rue du Colonel Bourg.	1	Demandeur
Végétalisation de la toiture du bâtiment annexe	Mettre en place un contrat d'entretien afin d'assurer le bon développement de la végétation et la durabilité de cette toiture.	2a et 2b	Demandeur
Traitement de la toiture du bâtiment principal (présence d'antennes et d'un édicule technique côté sud)	Déplacer les antennes, positionnées à front de la façade sud, en retrait de la façade nord afin de moins impacter les perspectives visuelles depuis les immeubles voisins (arrière des immeubles de la rue Colonel Bourg).	1	Demandeur
	Retravailler la position ou la forme de l'édicule technique afin de moins impacter les perspectives depuis les immeubles voisins (arrière des immeubles de la rue Colonel Bourg).	1	Demandeur

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Activation du Rez-de-chaussée → locaux techniques sont situés le long des façades est, nord et ouest (sanitaires, vestiaire, etc.) & studios implantés le long des façades ouest et est	Evaluer la possibilité technique de déplacer certains de ces locaux techniques. <u>Nb :</u> ces adaptations permettraient à la salle polyvalente d'être directement en interface avec la future place des médias. Une évaluation technique et financière doit être menée à ce sujet.	1	Demandeur
	Une réflexion relative à l'habillage des façades des 2 studios est à envisager (en fonction des impératifs techniques et financiers).	1	Demandeur

1.3.2 Mobilité

1.3.2.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Politique de déplacement d'entreprise	Mettre en place des mesures favorisant un report modal de la voiture et la moto vers la marche, le vélo, les transports en commun et le covoiturage afin d'atteindre les objectifs de report modal fixés dans le cadre des futurs PDE de la RTBF.	Demandeur
	Respecter ³ les plans d'actions des PDE qui seront transmis par la RTBF à l'administration régionale dans le cadre de l'obligation du même nom, et ce pendant l'entièreté de la période de validité du permis.	Demandeur

1.3.2.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Aménagement des cheminements sur le site	Réaménager les cheminements piétons existants sur le site, maintenus dans le cadre du projet et inaccessibles aux PMR, afin de les rendre accessibles à ces derniers.	2	Demandeur
	Permettre la traversée du site par tous les usagers (piétons et cyclistes), dont les usagers extérieurs à la RTBF, pour anticiper et asseoir l'un des objectifs du PAD (en cours d'approbation).	2b (à l'approbation du PAD)	Demandeur
Accès au site depuis ses abords	Maintenir l'accessibilité piétonne et cycliste au bâtiment depuis le pôle multimodal Meiser au cours de la phase ultérieure du projet, en ce compris durant la phase de démolition des bâtiments existants de la RBTF et de la VRT.	2b	Demandeur
	Rendre accessible aux PMR et aux cyclistes l'accès piéton existant situé boulevard Reyers et maintenir un itinéraire praticable entre celui-ci et le futur bâtiment (sous réserve d'un accord avec la VRT), en ce compris durant la phase de démolition des bâtiments existants de la RBTF et de la VRT.	2b	Demandeur/VRT (co-propriétaires)
	Rendre accessible aux cyclistes, par un aménagement adéquat, l'accès piétons prévu dans le cadre du projet à proximité de l'enclos des Fusillés et menant à la rue Colonel Bourg.	1	Demandeur

³ Par l'intégration de cette recommandation au sein du permis d'environnement, les plans d'actions des PDE constitueront des documents contraignants, notamment en ce qui concerne la capacité des zones de stationnement pour vélos sur le site.

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
	Permettre, sous réserve d'acceptation du principe par le partenaire concerné, l'accès des piétons et des cyclistes au bâtiment via le site de la VRT, et l'accès prévu par celle-ci avenue Georgin, jusqu'à la mise-en-œuvre des accès prévus au sein du PAD.	2a	Demandeur/VRT
Aménagement des zones de stationnement pour vélo	Prévoir, à dater du déménagement des activités de la RTBF au sein du futur bâtiment, 176 emplacements pour vélo au sein de la zone de stationnement destinée aux membres du personnel cyclistes, prévue au niveau -1 du parking.	1	Demandeur
	Prévoir à minima 2 % de places de stationnement accessibles aux vélos spéciaux (ex : vélo cargo).	1	Demandeur
	Adapter, tous les trois ans, jusqu'au terme du permis d'environnement, en fonction de l'usage, la capacité de stationnement pour vélo disponible sur le site, conformément à l'arrêté PDE. 2 % de la capacité totale de stationnement permettra le stationnement de vélos cargo.	2b	Demandeur/ Bruxelles Environnement
	Equiper les zones de stationnement pour vélo prévues à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment de supports de types « A » inversé, séparé d'une distance de 1 mètre.	1	Demandeur
	Couvrir et éclairer la zone de stationnement pour vélos destinée aux visiteurs prévue à proximité de l'entrée principale du bâtiment.	1	Demandeur
Services et équipements destinés aux cyclistes	Proposer aux visiteurs cyclistes un système de consigne au sein du bâtiment, pouvant notamment accueillir des vélos pliables.	1	Demandeur
	Implanter une station de vélos en libre-service au sein du site, à destination notamment des usagers de la RTBF et de la VRT.	1	Bruxelles Mobilité
Aménagement de l'accès à la zone de stationnement pour vélo réservée au personnel de la RTBF	Redimensionner, tel que prescrit, certains accès et des espaces de la zone de stationnement prévue au niveau -1 du parking à l'attention du personnel : largeur des zones de manœuvre, de l'allée de circulation et du couloir d'accès au local.	1	Demandeur
	Renforcer l'accessibilité de la zone de stationnement, située au niveau -1 du parking en sous-sol, depuis le rez-de-chaussée du bâtiment en aménageant une rampe d'accès. À défaut, prévoir un ascenseur supplémentaire réservé exclusivement à l'usage des cyclistes.	1	Demandeur
	Supprimer les obstacles, tels que des portes, sur l'itinéraire entre le local de stationnement vélo et l'extérieur du bâtiment et, à défaut, de prévoir des portes coulissantes à ouverture automatique d'une largeur minimale de 90 centimètres.	1	Demandeur
	Prévoir des portes coulissantes entre le local de stationnement pour vélos prévu au niveau -1 du parking et les vestiaires et sanitaires.	1	Demandeur
	Doter l'accès extérieur au local de stationnement pour vélos prévu au niveau -1 du parking, situé en façade ouest du futur bâtiment, d'une porte coulissante à ouverture automatique.	1	Demandeur

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Accès au site depuis les pôles multimodaux de transport en commun	Renforcer l'accessibilité du site depuis les pôles multimodaux Meiser et Diamant par : - l'amélioration des cheminements piétons et des itinéraires cyclables entre ces pôles et les accès du site ; - l'intégration de traversées sécurisées de plain-pied dans le cadre du projet de réaménagement du boulevard Reyers.	1	Bruxelles Mobilité
Desserte du site en transport en commun	Prendre en compte les besoins spécifiques de la RTBF, notamment en ce qui concerne l'amplitude horaire des lignes de bus, tram et train, dans le cadre des projets de développement de la desserte en transports publics du site.	2b	Bruxelles Mobilité/ STIB/ De Lijn
Accès au site des véhicules des services d'intervention	Maintenir, en plus des accès prévus dans le cadre du projet, un accès au futur bâtiment de la RTBF depuis la rue Evenepoel pour les véhicules des services d'intervention.	2a	Demandeur/ VRT/ SIAMU
Gestion de la capacité de stationnement du parking en sous-sol	Prévoir, à dater du déménagement des activités de la RTBF au sein du futur bâtiment, une capacité de stationnement de maximum 501 places au sein du parking en sous-sol, à destination des membres du personnel et des véhicules de services. Les 93 places de stationnement excédentaires prévues par le projet seront : - réaménagées en zones de stationnement pour vélo supplémentaires ; - à défaut, réservées au stationnement de véhicules autres que ceux des membres du personnel (véhicules du public des émissions, véhicules de riverains ou autres usagers) ; - à défaut, neutralisées ou réaffectées à un usage autre qu'au stationnement de véhicules motorisés.	1	Demandeur
	Poursuivre et renforcer la politique de gestion du stationnement implémentée en situation projetée transitoire. Celle-ci devra restreindre l'accès au parking sous-terrain des membres du personnel sur base de critères définis.	2a	Demandeur
	Diminuer, conformément à la procédure prescrite, jusqu'au terme du permis d'environnement, dans le cadre de l'obligation trisannuelle de Plan de Déplacements d'Entreprise à laquelle la RTBF est soumise, au plus tard le 31 décembre, la capacité de stationnement du parking situé en sous-sol du futur bâtiment et dédiée à l'usage des membres du personnel, ceci afin de favoriser auprès ces derniers l'usage de modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle ainsi qu'à la moto.	2b	Demandeur
	Ne pas réserver d'emplacements aux véhicules de catégories spécifiques de membres du personnel, hormis aux véhicules de livraisons, aux véhicules techniques et aux véhicules de PMR, pour permettre un usage optimal de la capacité de stationnement.	2a	Demandeur

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Accès au site des visiteurs	Aménager sur le site une zone de chargement et déchargement des visiteurs arrivant en cars ou en taxis. Il est proposé que celle-ci soit localisée à l'ouest du bâtiment, au niveau de la zone de livraison prévue au sein du projet.	1	Demandeur
	Permettre le stationnement du public des émissions organisées en soirée au sein du parking du site, afin de réduire la pression de stationnement dans les quartiers avoisinants et d'exploiter les réserves de capacité identifiées à partir de 17h.	2a	Demandeur
Accès au parking des usagers externes à la RTBF	Garantir, durant les périodes de mutualisation des zones de stationnement situées au niveau -2 et -3 du parking sous-terrain, la circulation des usagers externes à la RTBF entre ces niveaux et l'extérieur du site à pied et en véhicules motorisés.	2a	Demandeur
Aménagement du parking en sous-sol – Niveau -1	Relocaliser au plus près des ascenseurs les places de stationnement réservées aux PMR prévues au niveau -1 du parking du futur bâtiment et les doter d'un marquage de 3,3 mètres de largeur.	1	Demandeur
	Aménager 8 emplacements de stationnement pour véhicules deux roues de services au sein de la zone dédiée au stationnement des véhicules de la RTBF, prévue au niveau -1 du parking du futur bâtiment, à destination des 7 vélos de service ainsi qu'à l'attention de l'actuelle moto.	1	Demandeur

1.3.3 Flore & faune

1.3.3.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Faune indésirable	Evacuer régulièrement les déchets organiques.	Demandeur
	Nettoyer régulièrement les locaux de stockage des déchets et les conteneurs.	Demandeur
	Adopter, si nécessaire, des mesures de prévention et de lutte contre les nuisibles.	Demandeur
Espaces verts des abords	Veiller à la continuité des espaces verts.	Demandeur
Espèces exotiques invasives	Prendre toutes les précautions d'usage pour éviter la dispersion des espèces exotiques invasives.	Demandeur
Choix des espèces	Interdire la plantation d'espèces exotiques invasives (annexe IV de l'Ordonnance Nature et (Règlement européen n°1143/2014).	Demandeur
	Eviter la plantation d'espèces végétales répertoriées par le Belgian Forum on Invasive Species (BFIS).	Demandeur
	Privilégier le recours à des espèces indigènes d'origine locale (minimum 70 % d'espèces indigènes et maximum 30 % d'espèces horticoles).	Demandeur
Gestion des espaces verts	Ne pas avoir recours à des produits phytosanitaires ou à d'autres intrants chimiques.	Demandeur
	Eviter d'effectuer les travaux de tailles et d'élagage pendant la période de nidification des oiseaux (entre le 1 ^{er} avril et le 15 août).	Demandeur

1.3.3.2 *Recommandations particulières*

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Faune protégée	Ne pas mettre en œuvre le parking provisoire, afin de conserver l'habitat du lérot et de la faune protégée qui y trouve notamment habitat, refuge et zone de nourrissage (respect de l'article 68 de l'ordonnance relative à la nature).	1	Demandeur
Espaces verts des abords	Gérer en lisière arbustive (haie libre) les zones périphériques (prévues par le projet en zones engazonnées).	2b	Demandeur
	Ne pas maintenir de robiniers faux-acacia au niveau des abords de la zone d'implantation du bâtiment.	1	Demandeur
Toitures végétalisées	Aménager des toitures extensives au niveau de la toiture la plus haute du bâtiment.	1	Demandeur
	Aménager des toitures intensives en lieu et place des toitures extensives prévues aux 1 ^{er} , 5 ^{ème} et 6 ^{ème} étages.	1	Demandeur
Plantes grimpantes	Ne pas planter de vigne vierge au niveau du patio logistique. Préférer la plantation d'espèces indigènes.	1	Demandeur
Gestion des espaces verts	Formaliser les modalités d'entretien des toitures végétalisées par un contrat cadre avec une société spécialisée. Des préconisations d'entretien sont émises dans le chapitre.	2b	Demandeur
	Prévoir des accès aisés aux différentes toitures végétalisées.	1	Demandeur
	Prévoir une arrivée d'eau au niveau des différentes toitures végétalisées.	1	Demandeur
Surfaces vitrées	Mettre en place de vitres les moins réfléchissantes possibles (taux de réflexion extérieur qui tend vers une valeur de 15 %).	1	Demandeur
	Et/ou, appliquer un marquage pour rendre les façades vitrées visibles pour l'avifaune.	1	Demandeur
	Et, ne pas attirer les oiseaux aux abords du bâtiment : - Eviter les arbres et arbustes riches en fruits ; - Faible disponibilité en graines et déchets ; - Aucun point d'eau.	1 et 2a	Demandeur
	Programmer la GTB afin de commander la descente des stores (à lamelles automatiques), au niveau des façades sud, est et ouest, en période nocturne principalement.	2a	Demandeur

1.3.4 Domaines social et économique

Aucune recommandation générale ou particulière au niveau de cette thématique.

1.3.5 Energie

1.3.5.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Bilan énergétique et émissions de CO₂	Réaliser un commissionnement et un accompagnement du bâtiment.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Assurer aussi un suivi précis des consommations d'énergie.	
Isolation	Réaliser un contrôle en fin de chantier : test de fuite, contrôle thermographique.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
GTB	Bien paramétrer la GTB en fonction des besoins des occupants afin d'assurer leur confort et des économies d'énergie. Il est, dès lors, intéressant de réajuster les paramètres de la GTB après une période d'utilisation afin de s'assurer du bon paramétrage initial.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
Refroidissement	Efficacité énergétique des groupes de froid : EER (« Energy Efficiency Ratio ») = de l'ordre de 4 ; ESEER (« European ; Seasonal Energy Efficiency Ratio ») = de l'ordre de 5.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Optimiser le système de refroidissement naturel de nuit (nightcooling) pour éviter les surchauffes d'été (par exemple, mettre en place, au niveau des fenêtres qu'il sera possible d'ouvrir, un système d'ouverture automatique durant la période propice).	
Chauffage	Isolation des conduites et des vannes.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Pilotage fin des installations pour optimiser les consommations : réglage des températures des zones en fonction des besoins, monitoring des consommations de chaleur.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Réalisation des entretiens réguliers des chaudières.	

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Ventilation HVAC	Calibrer régulièrement les sondes CO ₂ .	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Munir les filtres de manomètres de contrôle mesurant la dépression (perte de charge des filtres ; pour prévenir le remplacement des filtres et éviter des surconsommations d'électricité des ventilateurs si le débit est gardé constant suite à la perte de charge occasionnée par l'encrassement).	
Ventilation dans les parkings souterrains	Pour la ventilation hygiénique des parkings souterrains, asservir le débit de la ventilation mécanique aux sondes CO/NO ₂ . En période de faible utilisation, le fonctionnement de la ventilation est déclenché en cas de dépassement des valeurs seuils de qualité de l'air.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales

1.3.5.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Refroidissement	Envisager une verrière pyramidale (de type shed) à la place d'une verrière plate en toiture ; avec couverture de la face exposée au sud par une protection solaire afin de réduire les surchauffes.	1	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
Systèmes alternatifs	Maximiser la surface utilisée en toiture pour les panneaux photovoltaïques (potentiel total de 1.781 m ²).	1	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Mettre en place de la géothermie pour assurer une partie des besoins en chauffage et en froid.	1	

1.3.6 Sol et eaux

1.3.6.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Citernes de mazout de chauffage	Réaliser l'installation des réservoirs aériens par un technicien expert agréé et au sein d'un encuvement étanche.	Société installation citerne agréée
Produits de nettoyage dangereux	Utiliser des produits de nettoyage écologiques pour le nettoyage des espaces communs.	Demandeur
Travaux d'excavations de terres	Respect des préconisations mentionnées dans le rapport « Technisch Verslag » ou « AGW 14-06-2001 » concernant les lots de terres contaminées en fonction de leur envoi en Flandres ou en Wallonie.	Demandeur
Transformateurs statiques	Placer les transformateurs statiques à l'huile dans des bacs de rétention et préférer des huiles non toxiques et non polluantes comme l'ester synthétique.	Demandeur

1.3.6.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'égouttage	Mettre en place d'un dispositif de régulation et de temporisation des eaux sous les toitures végétales et classiques → Toitures stockantes;	1 et 2a	Demandeur
	Créer une noue ou un fossé infiltrant à minimum 15 m de la façade est du futur bâtiment. <ul style="list-style-type: none"> - Noue : Profil de 3 m de large au fond et 30 cm de dépression utile, (= section de 0.9 m²) ; - Longueur : 125 m ; - Fosse : Profil de 2,2 m de large, de 45° de pente et 80 cm de dépression utile, (= section de 1.12 m²) ; - Longueur : 105 m. Supprimer les bassins d'orage : <ul style="list-style-type: none"> - à l'intérieur du bâtiment (213 m³) ; - en zone 2 (40 m³). 	1.	
	Connecter le trop-plein de la citerne de récupération des eaux de toitures à la noue via conduites d'égouttage initialement prévues.	1 et 2a	

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Etude de reconnaissance de l'état du sol en cours	Suivre les recommandations de l'étude RES en cours au niveau du futur bâtiment.	2	Demandeur
Stockage des produits dangereux	Stocker les produits dangereux dans des locaux ventilés munis de bacs de rétention ou dans des armoires bien identifiées.	2	Demandeur
	Réaliser (et tenir à jour) un inventaire complet des produits dangereux.	2	
Production d'eaux de purges potentiellement contaminée	Contacter la société de gestion de l'assainissement des eaux usées (step) afin de confirmer l'autorisation de rejeter les eaux de purge telles quelles dans les égouts (accord sur le type de réactifs/biocide utilisé).	1 et 2a	Demandeur
Consommation d'eau de distribution et rejets dans le réseau d'égouttage	Installer un robinet d'eau pluviale dans le local déchet de matières organiques pour alimenter les véhicules qui lavent le sol du parking souterrain.	1 et 2a	Demandeur
	Installer un robinet d'eau pluviale dans le local technique destiné au personnel de nettoyage.	1 et 2a	
	Equiper la cuisine d'un lave-vaisselle économiseur d'eau.	1 et 2a	

1.3.7 Environnement sonore et vibratoire

1.3.7.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Entretien, maintenance et gestion	Assurer le bon entretien de ses installations et, le cas échéant, de procéder au remplacement ou à la réparation d'installation ou de la partie d'installation souffrant d'usure ou de dégradation à l'origine d'une augmentation des nuisances sonores.	Demandeur
	Les portes extérieures et fenêtres de locaux assurant l'isolation de sources de bruit vis-à-vis de l'extérieur sont maintenues fermées.	

1.3.7.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Evènement sur la place des Médias	En cas d'installation d'une source sonore supérieure à 85 dB(A) sur la future place des médias (musique amplifiée), réaliser une demande d'autorisation à la commune	2b	Demandeur
Encadrement des futurs sources sonores moins pertinentes	Les précisions acoustiques reprises dans le cahier spécial des charges pour les autres sources sonores peu pertinentes sont suffisamment contraignantes pour permettre d'en négliger leur impact sonore et de considérer l'impact acoustique de ces autres sources comme non significatif. Une étude acoustique complémentaire s'avèrera uniquement nécessaire dans le cas où le niveau de puissance acoustique (LwA) provenant de toutes éventuelles nouvelles sources sonores placées au niveau du futur bâtiment annexe projeté le long des jardins des immeubles d'habitations de la rue Colonel Bourg est supérieur à 75 dB(A).	2b	Demandeur

1.3.8 Qualité de l'air

1.3.8.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Systèmes énergétiques	Installer des cheminées avec un conduit vertical d'une hauteur suffisante pour assurer une bonne dispersion.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Réaliser une campagne de mesures des émissions par un laboratoire agréé lors du démarrage des nouvelles chaudières et tous les trois ans (débit, CO, NOX).	
	Mettre en place un entretien régulier avec des contrôles de combustion au moins semestriels.	
	Mettre en place un registre des entretiens, des résultats des mesures des gaz de combustion et des interventions réalisées.	
Risque <i>Legionella</i>	Réaliser une analyse de risque de présence de bactéries <i>Legionella</i> dans l'installation.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Mettre en place une procédure de maintenance (nettoyage intérieur, traitement des eaux).	
	Réaliser un suivi mensuel de la qualité des eaux, des concentrations en bactéries totales dans les eaux de refroidissement (par la société chargée du suivi du traitement des eaux).	
	Réaliser des analyses trimestrielles en <i>Legionella</i> sp. par un laboratoire agréé.	
	Mettre en place un registre de maintenance de l'installation.	
Air hygiénique (ventilation du bâtiment)	Le choix des matériaux des locaux (revêtement de sol, peinture, mobilier) devra prendre en compte les risques pour la qualité de l'air intérieure.	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales

1.3.8.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Emissions de NOX	Mettre en place de brûleurs à basses émissions de NOX (Une valeur cible en NOX de 50 mg/Nm ³ à l'émission apparaît réaliste).	2a	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
Emissions de gaz réfrigérants	Utiliser un fluide avec un GWP plus faible que le R134a (par exemple R1234ze GWP de 7 ; R1233zd GWP de 1).	1 et 2a	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
Ventilation du parking souterrain	Modifier l'emplacement des groupes de pulsion dans le parking pour assurer un flux suffisant d'air dans chaque allée non alimentée en air naturel venant de la rampe d'accès (200 m ³ /h/emplacement). L'objectif est d'éviter la création de « zones mortes ».	1	Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales
	Placer des boosters dans chaque allée de manière à assurer une dispersion uniforme du flux d'air (6 boosters par niveau au lieu de 2).	1	
	Implanter les zones de chargement des véhicules électriques au niveau -1 à proximité des bouches d'extraction pour assurer une bonne ventilation de ces zones.	1	
	Mettre en place un système de guidage des véhicules dans le parking pour fluidifier le trafic et réduire les émissions de gaz de combustion.	1	
	En plus des sondes CO, installer des sondes de qualité de l'air NO ou NO ₂ . Calibrer les sondes régulièrement pour éviter toute déviation (au moins une fois par an).	1	

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
<p>Localisation des prises et rejets d'air vicié</p>	<p>Etudier une configuration de prise d'air au niveau +2 et un rejet de l'air vicié du parking et des bureaux au niveau +7. Un compromis envisageable serait de rejeter l'air vicié du parking, via une gaine interne au bâtiment, au niveau +7 (ventilation journalière) et de conserver le rejet au niveau +2 uniquement pour le désenfumage (débit plus importants) via une cour anglaise.</p> <p>Si le demandeur peut prouver que cette configuration n'est pas réalisable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rejet d'air vicié issu du parking au niveau +7 via une cheminée extérieure. - Ecarter le plus possible la prise d'air frais et le rejet d'air vicié et installer des cheminées à des hauteurs différentes (rejet d'air vicié plus haut) ; la hauteur de la cheminée du rejet d'air vicié du parking est calculée sur base d'un modèle de dispersion pour vérifier l'absence d'impact sur la qualité de l'air dans le voisinage. <p>Ou toute autre proposition qui serait présentée par le Demandeur (dans le cas où celui-ci déciderait d'amender son projet), sous réserve de qualité similaire (au niveau technique et visuel) et qui garantit une bonne qualité de la qualité de l'air dans le contexte environnant (riverains et espace public).</p>	<p>1</p>	<p>Demandeur/ Bureau d'études techniques spéciales</p>

1.3.9 Microclimat

1.3.9.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Exposition au vent	Prévoir l'implantation de la terrasse du café sur la future place des Médias (en façade nord du bâtiment). Envisager l'installation de paravents et de jardinières en bordure ouest de la terrasse du café.	Demandeur/ Futur gestionnaire du café
	Prévoir des aménagements contre les effets du vent en bordure ouest de la terrasse projetée au +1 (terrasse du restaurant du bâtiment principal) → paravents et jardinières par exemple	Demandeur
Eclairage nocturne	Eviter tout éclairage direct tourné sur les riverains (arrière des immeubles de la rue Colonel Bourg). En effet, des risques de perturbations lumineuses du fait de l'éclairage nocturne côté sud du bâtiment pourraient être générés.	Demandeur

1.3.9.2 Recommandations particulières

Aucune recommandation particulière au niveau de cette thématique.

1.3.10 Etre humain

1.3.10.1 Recommandations générales

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Accès piétons et PMR depuis les entrées du site	Prévoir des cheminements avec trottoirs à niveau lorsqu'ils croisent des accès carrossables.	Demandeur
Confort et sécurité des cyclistes sur le site	Prévoir des marquages au sol (chevrons et logos vélo) tout au long de la liaison entre les entrées sur le site et le projet.	
Aménagement des parkings enterrés	Prévoir des cheminements piétons marqués au sol. Prévoir la signalisation des sas menant aux circulations verticales.	

1.3.10.2 Recommandations particulières

Elément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Cheminements piétons et PMR et cyclistes	Privilégier la traversée en surface sur le boulevard Reyers.	2a	RBC
	Protéger la traversée par des feux dans le prolongement de la rue Maes.		
	Equiper l'entrée du site, depuis le boulevard Reyers, d'un accès pour les PMR et cyclistes.		
	Valider l'accès piétons, cyclistes et PMR depuis la rue Evenepoel via l'entrée VRT.		
Antennes	Envisager de délocaliser les antennes prévues à front de façade sud en retrait de la façade nord (côté place des Médias et donc les éloigner des habitations de la rue Colonel Bourg).	1	Demandeur

1.3.11 Déchets

1.3.11.1 Recommandations générales

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Intervenant(s)
Gaspillage alimentaire	Mettre en place des mesures concrètes visant la réduction du gaspillage alimentaire au niveau de la cuisine du restaurant.	Demandeur
Quantité de déchets produite et tri des déchets	Réaliser des campagnes de sensibilisation à la réduction des quantités de déchets à la source auprès du personnel.	
	Généraliser l'implantation de poubelles sélectives (3 flux principaux) dans les locaux et couloirs du bâtiment.	
	Sensibiliser le personnel sur la nécessité de réaliser le tri sélectif.	
Déchets dangereux	Prévoir une vidange régulière (au minimum annuelle) des séparateurs d'hydrocarbures et dégraisseurs.	Demandeur/ Société en charge de la collecte des déchets dangereux
Propreté du bâtiment et des abords	Veiller à la propreté des espaces communs intérieurs et extérieurs.	Demandeur/ Gestionnaire des abords
	Prévoir des poubelles aux abords du bâtiment, le long des cheminements piétons.	
Faune indésirable et nuisances olfactives	Assurer un nettoyage régulier des conteneurs et locaux de stockage des déchets.	Société en charge de la collecte des déchets/ Société en charge de l'entretien
	Assurer une évacuation régulière des déchets organiques.	

1.3.11.2 Recommandations particulières

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Déchets de cuisine	Prévoir un local ou un espace pour le stockage temporaire des déchets organiques à proximité de la cuisine (au niveau +1).	1	Demandeur
Local déchets organiques	Prévoir la réduction de la superficie du local dédié aux déchets organiques.	1	Demandeur
Stockage des conteneurs (encombrants)	Définir un (ou des) emplacement(s) pour accueillir des conteneurs au niveau de la zone de manœuvre logistique.	2b	Demandeur

Élément(s) Significatif(s)	Recommandation(s)	Priorité(s)	Intervenant(s)
Stockage déchets dangereux	Prévoir un local spécifique pour le stockage de tous les déchets dangereux et le formaliser sur le plan.	1	Demandeur
Fréquence d'évacuation	Adapter, en concertation avec la société en charge de la collecte des déchets, les fréquences d'évacuation des déchets en fonction des besoins lors de l'exploitation du nouveau bâtiment. Etablir un planning de collecte des déchets et procéder à l'évacuation des déchets pendant les heures de la journée (entre 7h-19h).	2b	Demandeur/ Société en charge de la collecte des déchets

2 CONCLUSION

« Tout d'abord, nous tenons à souligner, qu'en règle générale, il revient à tout projet de s'intégrer à l'environnement Humain, Naturel et Bâti dans lequel il vient s'inscrire et non l'inverse. »

Dans le cas présent, le futur siège de la **Radio-télévision belge de la Communauté française** vient en **remplacement** de **bâtiments existants** dont les travaux ont été initiés en 1966. Aujourd'hui, les espaces partagés par la RTBF et la VRT⁴ sont **devenus désuets** et **obsolètes**, notamment en matière d'exploitation et de gestion quotidienne, de normes de sécurité, ou encore de performance énergétique des bâtiments.

2.1 Description succincte du projet

La présente étude d'incidences (EI) se justifie dans le cadre **des demandes de permis d'environnement de classe 1A** et de **permis d'urbanisme**⁵ introduites en juin 2017 par la RTBF et portant sur le siège de la RTBF situé boulevard Auguste Reyers n°52, à 1044 Bruxelles.

L'objet des demandes de permis concerne :

- la **construction et l'exploitation d'un nouveau bâtiment** destiné à accueillir le siège de la RTBF et l'aménagement des abords immédiats **du siège** ;
- la **création d'un parking provisoire à l'air libre** le long de l'avenue Jacques Georgin, pour faire face aux besoins en stationnement consécutif à la perte des stationnements à l'air libre existants dans la zone d'implantation du nouveau bâtiment et ce, durant la phase **transitoire**.

Aujourd'hui, la zone à construire est essentiellement occupée par des **parkings extérieurs**. La construction nécessite également la **démolition préalable** d'une **partie limitée** des **bâtiments U et V** de la RTBF⁶. Le reste des bâtiments existants (RTBF et VRT) sera maintenu jusqu'à une phase ultérieure non encore connue à ce jour⁷.

Ce projet devrait permettre à la RTBF de se doter d'un **nouvel outil de travail performant** en termes de qualité des espaces, d'agencement des fonctions, d'organisation des flux, de modularité et de flexibilité dans le temps ainsi que de durabilité.

Le nouveau siège de la RTBF est composé d'un **bâtiment principal** et d'un **bâtiment annexe**. Le bâtiment principal se présente sous la forme d'un **volume homogène**, d'emprise carrée de **+/- 85 mètres** de côté, et d'une hauteur de **30 mètres**. Une **légère courbure concave** est rencontrée sur ces quatre faces qui sont très largement vitrées. Un volume annexe est positionné du côté sud, à la jonction avec les mitoyens voisins. C'est un volume secondaire plus bas, comprenant les espaces logistiques et l'accès au parking. Le volume principal comportera un **rez-de-chaussée + 7 niveaux hors-sol** et **3 niveaux en sous-sol** qui accueilleront un parking d'une **capacité** de **594 véhicules motorisés** et **159 vélos**.

Au **niveau de l'espace public**, des **aménagements à caractère transitoire** seront réalisés, aux abords du bâtiment. Les **aménagements définitifs** seront réalisés lors de la démolition totale des bâtiments et seront **pris en charge par la Région**.

⁴ Vlaamse Radio en Televisieomroeporganisatie.

⁵ Procédure mixte avec EI. L'EI est rendue nécessaire du fait du nombre de places de parking couvert et de places de parking à l'air libre qui sont chacune supérieure à 200 : 594 places de parking couvert et 289 places de parking à l'air libre (temporaire).

⁶ Permis d'urbanisme pour cette démolition partielle des bâtiments U et V délivré le 3 septembre 2018.

⁷ Correspond à la mise en œuvre du PAD, une fois celui-ci approuvé dans sa version définitive. En effet, à ce stade, le PAD peut encore évoluer puisque la Région doit examiner les différents avis remis suite à la clôture de l'enquête publique le 30 avril 2019.

2.2 Conformité du projet aux plans et règlements en vigueur

Le projet s'inscrit au sein du **Schéma Directeur « RTBF-VRT »** de la « zone-levier n°12 RTBF-VRT », adopté par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale en 2010. L'ambition du schéma est « *de regagner de l'espace sur l'autoroute (E40), de construire de nouveaux logements (construction de logements sur le site Mediapark et transformation de bureaux vides), de créer un parc public, de développer un pôle médias et de réaménager la chaussée de Louvain(...). Suite à la décision de la RTBF et de la VRT de construire leurs nouveaux sièges sur leur site de Reyes, la Région, la commune de Schaerbeek et les deux télévisions ont lancé conjointement l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Directeur qui réorganise l'ensemble du campus des télévisions sur base des éléments définis au sein du Schéma Directeur : le projet mediapark.brussels* »⁸. Ainsi, le futur siège de la RTBF s'inscrirait dans un contexte urbain en lien avec « **l'écosystème média** ». Actuellement, le **Plan d'Aménagement Directeur** est en **cours d'élaboration**⁹. Précisons que la construction du futur siège de la RTBF est inscrite au sein du **Plan Régional de Développement Durable** approuvé en juillet 2018.

Le projet est conforme aux **prescriptions** du **Plan Régional d'Affectation du Sol** puisqu'il se situe exclusivement en zone **d'équipement d'intérêt collectif ou de service public**. Le **parking provisoire** se situe quant à lui en **zone mixte**. Le projet **déroge** sur plusieurs points du RRU. S'agissant de la végétalisation de la toiture la plus élevée, **le chargé d'étude estime qu'elle pourrait être envisagée dans le cadre de ce projet**.

2.3 Incidences et recommandations relatives à la mise en œuvre du projet et de son chantier et/ou de ses Alternatives / Variantes

2.3.1 Projet, alternatives et variantes

Au vu de **l'analyse environnementale** et comparative des incidences du projet et des différentes alternatives¹⁰ et variantes¹¹, le chargé d'étude **recommande la mise en œuvre** :

- **du projet moyennant la prise en compte d'une alternative fusionnée à une variante**. Il s'agit de celle prévoyant un **parking provisoire** (pendant la phase chantier) de **239 places**¹², **MAIS** situé/réparti **ailleurs que dans la zone boisée**, tel qu'initialement proposé;
- **de recommandations de portée plus générale** (rappel de mise en œuvre de codes de bonnes pratiques et de respect des législations en vigueur) **et d'autres de portée plus particulière** (propre au projet proprement dit) **se justifiant dans le cadre de cette alternative/variante optimale** (meilleure opportunité environnementale).

Pour rappel, la mise en œuvre de **l'alternative/variante choisie** et de certaines **recommandations** ne dépendra pas toujours du demandeur. Ainsi, une concertation devra être menée avec **soit la VRT, soit des personnes tierces non encore connues à ce stade**.

En ce qui concerne les recommandations, certaines **devront être initiées en concertation avec d'autres intervenants clés**, à savoir la Commune de Schaerbeek, la Région de Bruxelles-Capitale et, plus particulièrement, Bruxelles Mobilité et Urban Brussels (dans le cadre du projet MediaPark / PAD non encore approuvé).

⁸ PRDD, p.45.

⁹ Et donc non encore approuvé.

¹⁰ Au nombre de 4.

¹¹ Au nombre de 5.

¹² Les **239 places** pourront être trouvées

- soit dans des **infrastructures tierces vacantes sous réserve de disponibilité et d'accord avec un ou plusieurs tiers intervenant** ;
- soit via la **mutualisation des parkings provisoires de la RTBF et de la VRT** sur un site de la VRT ayant déjà été déboisé (construction d'un parking en structure si nécessaire) → sous réserve d'un accord entre la VRT et la RTBF.

De manière générale, le **chargé d'étude insiste aussi sur les aspects suivants** :

- afin de limiter les nuisances en matière de **qualité de l'air à proximité des riverains de la rue Colonel Bourg**, le rejet de l'air vicié du parking souterrain et des bureaux devra être adapté. En effet, le rejet de l'air vicié des parkings au niveau de la toiture du bâtiment logistique n'apparaît pas comme optimal au vu de la proximité des jardins des riverains **de la rue Colonel Bourg** (risque d'impacts sur la **qualité de l'air**). La meilleure solution est donc de rejeter l'air vicié du parking souterrain au niveau de la toiture du bâtiment principal au niveau +7 ; si le demandeur peut prouver que cette configuration n'est pas réalisable, on pourrait envisager un rejet d'air vicié issu du parking au niveau +7 via une cheminée extérieure ou un rejet en toiture du hall logistique si l'absence d'impact sur la qualité de l'air est démontrée sur base d'un modèle de dispersion des polluants. Le cas échéant, une **autre proposition, de qualité similaire, pourra être envisagée par le demandeur** pour autant qu'elle respecte l'objectif premier ; soit, que la condition de maintien de la bonne qualité de l'air soit respectée dans le contexte environnant (surtout vis-à-vis des riverains et de l'espace public le long de l'enclos des Fusillés où il y aura beaucoup de passage) tout en maintenant un aspect visuel et esthétique/paysager au nouveau siège de la RTBF (surtout pour les riverains de la rue Colonel Bourg qui auront une vue directe sur les bâtiments principal et annexe) ;
- la présence d'un **frêne remarquable** qui bénéficie de deux statuts (arbre repris à l'inventaire scientifique des arbres remarquables et sur la liste de sauvegarde). Ce dernier est susceptible d'être impacté par l'implantation du futur bâtiment, et en particulier de son annexe logistique. Une attention particulière devra être portée à cet arbre notamment au niveau de son système racinaire ;
- la **suspicion de présence du lérot**, espèce d'intérêt régional strictement protégée, dans le quartier mène à la recommandation de ne pas mettre en œuvre le parking provisoire le long de l'avenue Geogin ;
- il conviendra d'améliorer l'**accessibilité des modes actifs** (piétons et cyclistes) au site de la RTBF par l'aménagement ou le réaménagement d'accès et de cheminements sécurisés, confortables et adaptés à la circulation des PMR, permettant notamment de rejoindre les pôles multimodaux de transports publics Meiser et Diamant. Par ailleurs, **l'offre en stationnement pour vélo** devra être renforcée sur le site ; les travailleurs devront disposer de 176 emplacements couverts et sécurisés avant le déménagement des activités de la RTBF au sein du futur bâtiment, auxquels devront s'ajouter, une fois le chantier de construction terminé, 24 emplacements couverts supplémentaires destinés aux visiteurs ;
- l'aménagement de **toitures stockantes** et de **nœuds d'infiltration** aux abords du bâtiment permettra de **ne pas mettre en œuvre un bassin d'orage en structure** sous le bâtiment ;
- durant le chantier, **239 places** de stationnement pour voiture et moto supplémentaires aux 263 places maintenues sur le site devront être prévues. Elles seront réservées à l'usage des membres du personnel et situées dans un périmètre accessible à pied en moins de 10 minutes. En cas d'absence d'augmentation de la capacité de stationnement, on anticipe le développement de **nuisances importantes** au sein du quartier, pour les usagers actuels des espaces de stationnement, voire pour ceux des autres modes de déplacement (piétons, cyclistes principalement).
- au sein du parking sous-terrain du futur bâtiment, les besoins de la RTBF seront rencontrés en réservant **501 places** de stationnement aux véhicules des membres du personnel, aux véhicules de service ainsi qu'aux véhicules des visiteurs des fonctions administratives. Il est recommandé que les 93 places de stationnement excédentaires soient réaménagées en zones de stationnement pour vélo supplémentaires, réservées au stationnement de véhicules autres que ceux des membres du personnel (véhicules du public des émissions, véhicules de riverains ou autres usagers du quartier) ou à défaut, réaffectées à un usage autre qu'au stationnement.

2.3.2 Chantier (hormis le parking provisoire prévu dans le cadre du projet)

En recommandation préliminaire, pour l'ensemble des thématiques environnementales, il faudra désigner une **personne responsable** qui **coordonnera les différents chantiers en cours en même temps dans la zone Reyers** (périmètre du PAD, à titre d'exemple). En effet, l'absence de coordination à ce niveau pourrait générer des nuisances cumulées non négligeables. Cette personne pourrait être un **représentant de la RTBF/VRT** qui s'organiserait avec les autres responsables des chantiers. Ce responsable veillerait à ce que la concomitance de plusieurs chantiers, d'ampleurs différentes, se déroule dans les meilleures conditions possibles. Ce responsable aurait aussi un rôle de communication (ombudsman) vis-à-vis des riverains et de toutes autres personnes qui souhaiteraient obtenir des éléments d'informations sur les chantiers en cours. Il serait notamment en charge de diffuser des toutes-boîtes en cas, par exemple, de dérogation aux horaires légaux, à des transports exceptionnels, etc.

Moyennant le respect de la législation en vigueur¹⁴ ainsi que des **recommandations de l'étude d'incidences**, le contrôle des nuisances devrait pouvoir être garanti. **Les recommandations** devront néanmoins faire l'objet de toute l'attention nécessaire, de la part du demandeur et de son(s) entrepreneur(s), une fois celui(ceux)-ci désigné(s), afin de :

- minimiser les gênes pour les riverains ;
- ne pas entraver l'accessibilité du siège de la RTBF et des habitations voisines du site ;
- ne pas entraver la bonne marche des éventuels autres chantiers qui seraient réalisés simultanément à celui de la RTBF.

Des **mesures conservatoires d'usage** pour éviter tous risques de nuisance de tout type (trafic, poussières, pollution sonore, pollution du sol, etc.) devront être prises par l'entrepreneur qui exécutera les travaux afin de réduire, voire de supprimer, les incidences liées à l'exécution du chantier. Il s'agira de faire en sorte que le chantier soit le plus respectueux de l'environnement (par exemple, utilisation de matériaux durables, recyclage de matériaux, produits limitant la pollution de l'air, etc.).

Le demandeur devra **désigner un interlocuteur** qui sera chargé du contact avec le public. Le chargé d'étude insiste sur l'importance de mettre en place une **bonne communication et une information pro-active** des membres du personnel, des riverains, des visiteurs mais aussi des autorités, sur le déroulement des travaux durant l'ensemble des phases du chantier. Les interventions particulières qui nécessiteront des travaux de nuit, les dimanches et les jours fériés devront être annoncées aux riverains et faire l'objet de demandes de dérogations exceptionnelles.

➔ **Les recommandations formulées suite à l'étude d'incidences devront, selon le chargé d'étude, être analysées par le maître d'ouvrage et, suite à cette analyse, intégrées dans le cahier des charges du chantier et dans le contrat avec l'entreprise désignée, de manière à rendre leur application par l'entrepreneur obligatoire.**

¹⁴ Le chantier devra respecter la législation en vigueur notamment le Titre III du RRU (articles non abrogés), l'arrêté chantier de juillet 2013 relatif à l'exécution de chantiers en voirie ainsi que les autres dispositions légales en vigueur consacrées au chantier (ordonnance permis d'environnement, arrêté concernant les chantiers temporaires ou mobiles, arrêté bruit de voisinage, Brudalex, etc.).